



## Activités d'insertion dans le contexte de reconfinement : consultation nationale des entreprises sociales inclusives

L'activité des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et entreprises adaptées (EA) est considérée comme essentielle pour les personnes en insertion. Le ministère délégué à l'insertion a alors souhaité apprécier les effets du reconfinement depuis le 30 octobre 2020 sur leurs activités et leurs emplois.

**1300 structures sont représentées** dans l'enquête menée du 9 au 13 novembre 2020, soit 30 % des structures sollicitées, représentatives des différents statuts de structures.

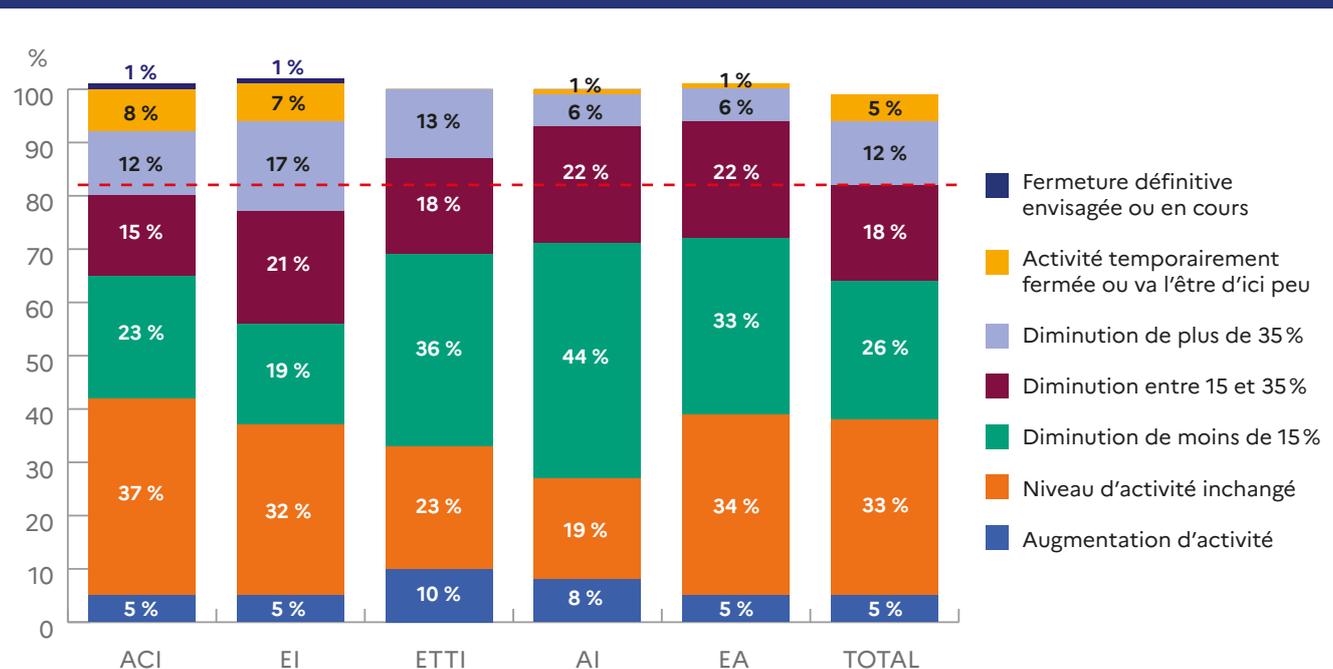
L'enquête a été administrée avec le concours de la Plateforme de l'inclusion et avec le relai de l'Union nationale des entreprises adaptées.

La situation des structures « sur le vif du reconfinement » :

- **95 % des répondants assurent la continuité de leur activité**, et quasiment 100 % dans les ETTI, AI, EA (voir graphique ci-après)
- Outre les 5 % en fermeture temporaire, 12 % signalent une baisse d'activité de plus d'un tiers de leur chiffre d'affaires, **soit 17 % en difficulté soulignée**.

Lors du confinement au printemps dernier, près de 80 % des SIAE rencontraient des situations comparables : 35 % avaient temporairement fermé (7 fois plus qu'aujourd'hui), plus de 40 % voyaient leur chiffre d'affaires diminuer de plus de moitié.

### L'évolution de l'activité des structures depuis le reconfinement du 30 octobre :



ACI : ateliers et chantiers d'insertion - AI : associations intermédiaires - EI : entreprises d'insertion - EA : entreprises adaptées - ETTI : entreprises de travail temporaire d'insertion - Entreprises d'insertion par le travail indépendant (EITI) et entreprises adaptées de travail temporaire (EATT) ont également participé à l'enquête sans que les résultats soient ici détaillés.

- Les difficultés rencontrées ne concernent pas tant l'approvisionnement en matériel de protection (5% des répondants) ou l'organisation du télétravail (16% des répondants) mais centralement le **manque d'activité**, suite aux baisses ou annulations de commandes ou missions (concernant 56% des répondants).
  - La priorité est donc de **soutenir le développement d'activité** du secteur, avec des attentes exprimées notamment en matière de développement des clauses d'insertion et de mise en relation avec des donneurs d'ordre.
    - L'économie circulaire est l'activité la plus visée (24% des répondants), suivie par les services informatiques et numériques (12%), l'aide alimentaire (9%), l'agriculture biologique (9%)...
    - La relocalisation industrielle et l'usine du futur sont mentionnées pour 5% des répondants.
    - 12% des répondants prévoient d'investir spécifiquement le milieu rural.
- Si 95% des répondants mobilisent des aides exceptionnelles du MTEI, 22% ne font appel à aucune autre aide exceptionnelle pour faire face au reconfinement.
  - L'ouverture du secteur à **d'autres financements spécifiques** apparaît alors comme une priorité. Outre les collectivités locales au premier plan ainsi que les fondations, des répondants ont pu mentionner : Ademe, MSA, Carsat/ CPAM, Ministère de la justice, Politique de la ville, FSE, financement participatif...
- 20% des répondants prévoient de faire un usage significatif de **l'activité partielle** :
  - 10% prévoient de le faire pour 10 à 49% de leur effectif.
  - 10% pour plus de 50% de leur effectif,
- 58% prévoient des **actions de formation**, sur site ou à distance. 6% des répondants prévoient des actions massives de formation auprès de plus de la moitié de leur effectif.
- Parmi les répondants concernés par la **prolongation de contrats d'insertion ou de contrats tremplin de 12 mois supplémentaires** dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire :
  - 63% en font un usage ciblé (« quelques cas précis »)
  - 13% en fonction un usage systématique
  - 14% n'ont pas connaissance de cette possibilité de prolongation

Contact presse du Ministère  
chargé de l'Insertion :

sec.presse.insertion@cab.travail.gouv.fr  
01 49 55 31 23

